



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération CA – 20260310-12

Reims, le 12 mars 2026

DELIBERATION

Relative à un événement étudiant et aux conventions associées

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu les projets de convention présenté en séance

Point de l'ordre du jour :

Concours cuisine étudiant et approbation de convention de mécénat

Vu le rapport exposé en séance

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Article 1

Le directeur général est autorisé à organiser la troisième édition du Crous d'Or concours de cuisine étudiant le 21 mars 2026

Article 2

Le Directeur Général est autorisé à signer des conventions de partenariat et de mécénat avec des entreprises partenaires sur la base du modèle présenté en séance pour organiser l'événement

Article 3 et dernier

Le Directeur général est autorisé à accepter au titre de l'événement et sur la base des conventions signées des dons en nature ou financiers dans la limite d'un apport par partenaire d'un montant maximal de 5000 €

Nombre de membres constituant le conseil : 27
Quorum : 10
Membres participant à la délibération : 15
Procurations : 5
Abstentions : 0
Pour : 20
Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration
Recteur délégué à l'Enseignement
Supérieur la Recherche et l'Innovation de
la région académique Grand Est

Claudio GALDERISI

